



SciencesPo.

**Atelier international
2008/2009**

Paris, le 19 janvier 2009

Commanditaires :

Institut de recherche et
de débat sur la
gouvernance (IRG)
/Agence Française de
Développement (AFD)

Tuteur :

Jean-Jacques GABAS

Auteurs :

Julie FORT
Heye SCHEFTEL

LES BAILLEURS DE FONDS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE EN HAÏTI

**QUATRE BAILLEURS DANS LE CONTEXTE D'UN ETAT FRAGILE:
ACDI, AECID, COOPERATION ALLEMANDE, UE.**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 Introduction : L'aide internationale et l'Etat fragile en Haïti	3
2 Haïti: L'aide internationale et la société civile dans le contexte d'un Etat fragile	4
2.1 Pourquoi travailler avec la société civile haïtienne ? – De la complexité des relations entre Etat et société civile	4
2.2 Renforcer la société civile haïtienne, mais quelle société civile ?	5
3 Quatre bailleurs en perspective: ACDI, AECID, Coopération allemande, UE	7
4 Comparaison et pratiques innovantes	10
4.1 Points de convergence	10
4.2 Divergences et pratiques innovantes	11
4.2.1 Renforcer l'Etat comme un interlocuteur prioritaire mais légitime	11
4.2.2 Renforcer une société civile autochtone	15
4. Conclusion	21
5. Bibliographie	22
6 Annexe	24
6.1 Compte rendu chronologique des entretiens en Haïti	24

1 INTRODUCTION : L'AIDE INTERNATIONALE ET L'ETAT FRAGILE EN HAÏTI

Le concept de l'Etat fragile a désormais gagné une grande popularité dans le monde de la coopération au développement. Or, la notion de la fragilité de l'Etat manque de clarté, tant dans le discours académique que dans les stratégies des bailleurs de fonds. En l'absence d'une définition unanime, on peut identifier certains éléments clefs, à savoir un contexte d'extrême pauvreté et une faiblesse des institutions de l'Etat, une instabilité politique chronique, l'incapacité de l'Etat à assurer la fourniture des services publics de base et, dans la plupart des cas, le risque persistant de conflit¹. Bref, les Etats fragiles souffrent de déficits de gouvernance pesant sur leur développement social, économique et politique².

Le cas d'Haïti illustre ce phénomène. Depuis son indépendance en 1804, la « *république noire* » occupant la partie Ouest de l'île antillaise d'Hispaniola, premier pays indépendant d'Amérique latine, a connu une histoire turbulente entre dictatures, occupations militaires, coups d'Etats et crises politiques et socio-économiques diverses. L'Etat haïtien est à ce jour fortement dépendant de l'aide étrangère dans les secteurs de la sécurité ainsi que du développement économique et social³.

Cependant, le bilan de l'aide internationale en Haïti est mitigé. Du point de vue des bailleurs de fonds, le contexte haïtien des deux décennies passées prend la forme d'un « *partenariat difficile* »⁴. Depuis la chute de la dictature de Jean-Claude Duvalier en 1986, les relations entre l'Etat haïtien et la communauté internationale sont caractérisées par un jeu d'alternances entre aide et embargo qui n'a pas réussi à améliorer substantiellement les conditions d'extrême pauvreté touchant la majorité de la population haïtienne⁵.

Dans le contexte de l'Etat fragile c'est la société civile qui prend une place fondamentale dans les stratégies de nombreux bailleurs, en Haïti comme ailleurs. Moins le partenariat avec l'Etat est jugé fructueux quant aux objectifs de développement, plus les bailleurs cherchent à élargir le partenariat avec les acteurs de la société civile afin que l'aide parvienne aux bénéficiaires. En effet, les principaux bailleurs tant multilatéraux que bilatéraux s'accordent sur le fait que dans les Etats fragiles, le désengagement n'est pas une option⁶. Or, la problématique de l'aide au développement

¹ ODI (2005), p. 12.

² OECD (2008), p. 13 ; BMZ (2007).

³ voir par exemple : Bernecker (1996), Nissen (2004), Verret (entretien 2008), Nissen (entretien 2008), Smolikowsky (entretien 2008).

⁴ voir par exemple ACDI (2003), p.2-3.

⁵ ECOSOC (2007)

⁶ ODI (2005), p. 13.

dans ce contexte s'apparente à un schéma représenté par le triptyque Etat – société civile - bailleurs de fonds. Les perceptions mutuelles de ces acteurs sont cruciales pour l'avenir du pays.

Dans cette optique, la problématique de notre analyse est double : nous étudions, d'une part, comment les bailleurs de fonds approchent leurs relations avec les acteurs de la société haïtienne et, d'autre part, quelles sont leurs pratiques face à la recherche d'un équilibre entre Etat et société civile en Haïti.

Ainsi, nous allons d'abord revenir sur l'importance que l'on doit attribuer à la société civile notamment dans le contexte d'un Etat fragile et présenter brièvement les structures de la société civile haïtienne. Puis, suivant une approche comparative, nous analyserons les pratiques de quatre bailleurs de fonds quant à leur engagement vis-à-vis de la société civile en Haïti pour identifier certaines pratiques qui répondent de façon particulièrement innovante aux problématiques exposées.

2 HAÏTI: L'AIDE INTERNATIONALE ET LA SOCIETE CIVILE DANS LE CONTEXTE D'UN ETAT FRAGILE

2.1 POURQUOI TRAVAILLER AVEC LA SOCIETE CIVILE HAÏTIENNE ? – DE LA COMPLEXITE DES RELATIONS ENTRE ETAT ET SOCIETE CIVILE

Selon les principes de l'OCDE pour l'engagement international dans les Etats fragiles, il faudrait « *faire du renforcement de l'État l'objectif fondamental* »⁷. Se basant sur les expériences des vingt dernières années, bon nombre de bailleurs confirment la validité de cette affirmation concernant l'aide internationale en Haïti. Mais le renforcement de l'Etat ne va pas sans le renforcement de la société civile, d'autant plus que les relations entre Etat et Société sont complexes dans le contexte haïtien.

Comme le souligne l'anthropologue Michel-Rolph Trouillot dans son analyse du duvaliérisme, la différence entre Etat et Nation est fondamentale en Haïti⁸. Sous la dictature des Duvalier, de 1957 jusqu'en 1986, les relations entre les autorités politiques et la grande majorité de la société haïtienne sont caractérisées par l'oppression de toute forme d'organisation non étatique libre et critique vis-à-vis des autorités politiques⁹. « *Il fallait attendre la chute de Jean Claude Duvalier en 1986, pour assister à une nette évolution des couches moyennes avec l'émergence des comités de*

⁷ OCDE (2007), principe 3.

⁸ Trouillot (1990) in Hodgson (2006), p. 108.

⁹ Bernecker (1996), p. 162.

*quartiers, des organisations populaires, des syndicats, des organisations paysannes, des organisations de femmes, des organisations de droits humains, des organisations religieuses et des associations professionnelles auxquels l'on attribue aujourd'hui, de manière indifférenciée, le vocable de la société civile »*¹⁰.

Les épisodes démocratiques depuis la fin de la dictature duvaliériste, interrompus par plusieurs coups d'état militaires, représentent certainement des tentatives de rapprocher les institutions de l'Etat du peuple haïtien. Néanmoins, compte tenu de l'instabilité politique chronique et d'un bilan misérable en termes de développement économique et social, un scepticisme extrêmement fort persiste chez une grande majorité de la population. Les relations entre les autorités politiques et les représentants de la société civile demeurent conflictuelles¹¹.

Dans ce contexte, on peut, de façon idéal-typique, identifier deux principales fonctions de la société civile haïtienne. D'une part, elle devrait constituer un pilier fondamental de la démocratie, contrôlant les institutions de l'Etat et permettant à la population d'exprimer ses besoins vis-à-vis des décideurs politiques. D'autre part, elle devrait jouer un rôle important dans le développement économique et social, d'autant plus que l'Etat n'est pas en mesure de garantir un niveau minimum de fourniture de services publics, notamment en milieu rural¹².

À ce jour, la société civile haïtienne ne peut remplir aucune de ces deux fonctions de manière satisfaisante. Le contrepoids politique qu'elle exerce sur les autorités de l'Etat reste faible et le rôle des organisations de la société civile (OSC) haïtienne dans le développement socio-économique de leur pays se heurte à des difficultés de taille, se résumant essentiellement à un extrême manque de capacités matérielles et immatérielles. Dans ce contexte, l'objectif du renforcement d'un Etat responsable et légitime doit aussi passer par le renforcement de la société civile¹³. Les bailleurs de fonds doivent alors prendre compte de la complexité du rapport entre la société et les autorités politiques.

2.2 RENFORCER LA SOCIETE CIVILE HAÏTIENNE, MAIS QUELLE SOCIETE CIVILE ?

Le manque de capacités, tant au niveau des ressources humaines qu'à celui des ressources matérielles, est souvent cité comme la raison principale de la faiblesse des acteurs de la société civile en Haïti¹⁴. Compte tenu d'un financement public extrêmement limité, la grande majorité des OSC haïtiennes dépend largement de financements privés et essentiellement de ressources

¹⁰ Sylvestre (2007), p. 1.

¹¹ Voir par exemple : Paultre (entretien 2008), CONHANE.

¹² Face à l'absence frappante des institutions de l'Etat dans une grande partie du pays, on parle souvent de la République de Port-au-Prince. Voir par exemple : Gosseti (entretien 2008), UE.

¹³ Voir par exemple : Paultre (entretien 2008), CONHANE et Festile (entretien 2008), REHASSA.

¹⁴ Sylvestre (2007): p. 18 et p. 20.

provenant de l'extérieur du pays¹⁵. Cette dépendance est problématique pour le rôle que devrait jouer la société civile haïtienne comme contrepoids politique et comme acteur du développement socio-économique, car elle ouvre la voie à l'instrumentalisation.

En effet, on observe dans l'histoire récente du pays une présence accrue de groupes d'intérêts qui « *s'autoproclament les seuls représentants de l'ensemble des intérêts de la société civile* »¹⁶. Le reproche que l'on entend couramment est celui du manque de représentativité des OSC vis-à-vis de la population locale¹⁷. Ainsi, dans une étude de « *Cartographie des Organisations de la Société Civile en Haïti* », effectuée pour la Banque Interaméricaine du Développement (BID), Nelson Sylvestre constate que la « *société civile haïtienne [...] demeure un bloc social hétérogène et complexe qui se heurte constamment aux intérêts du secteur privé et du secteur public* »¹⁸.

Dans ce contexte de la faiblesse, la fragilité et la dépendance des OSC haïtiennes, l'engagement des bailleurs de fonds joue un rôle essentiel dans la structuration, voire la *fabrication* de la société civile haïtienne. Or, malgré cette importance de l'aide extérieure, il serait faux d'en conclure à l'inexistence d'une société civile « *autochtone* ». La société civile haïtienne n'est pas un simple produit de l'aide extérieure¹⁹. Affirmer l'absence d'une société civile serait d'ailleurs une erreur fondamentale pour toute forme de société²⁰. Quand on s'interroge sur la véritable structure de la société civile haïtienne, il faut soulever la distinction fondamentale entre institutions formelles et institutions informelles.

Les organisations disposant d'un siège social, d'un statut légal et d'une reconnaissance officielle des autorités de l'Etat ne reflètent qu'une part marginale de la société civile haïtienne car « *en Haïti, il n'y a pas de société civile au sens de large formation organisée de la population* »²¹. Nombreuses sont les associations populaires à caractère non reconnu devant la loi. Force est de constater que ces organisations, pourtant fondamentales dans les relations sociales du pays, ne répondent pas aux exigences d'un modèle de société civile basé sur les organisations formelles, tel qu'il se retrouve dans les stratégies de la plupart des agences de développement²².

Dans l'objectif d'accompagner et de renforcer l'émergence d'une société civile organisée mais « *autochtone* » en Haïti, les bailleurs de fonds doivent tenir compte des structures préexistantes à l'intervention de l'aide internationale. Les voies qui s'ouvrent aux acteurs extérieurs dans leur coopération avec les sociétés civiles « du Sud » sont limitées²³. Le plus souvent, les bailleurs ont

¹⁵ Ibid, p. 27-28.

¹⁶ Jean (2002) in Sylvestre (2007), p. 4.

¹⁷ Saint-Cyr (2005).

¹⁸ Sylvestre (2007), p. 1.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Rodriguez (entretien 2008), KfW.

²¹ Matthiessent-Romain (entretien 2008), BID.

²² Nissen (entretien 2008), Aide Humanitaire Allemande.

²³ Maina (1998) constate une problématique similaire dans une étude de cas en Afrique sub-saharienne (in Howell (1999), p. 17).

tendance à se concentrer sur des partenariats institutionnalisés avec des acteurs qui possèdent une capacité de mise en œuvre considérée comme suffisante au regard des objectifs fixés dans le cadre de programmes et projets de développement. Or, ces exigences des bailleurs de fonds comprennent le risque de délimiter le spectre des partenaires potentiels et ainsi de marginaliser davantage les petites OSC qui se heurtent au manque de ressources²⁴.

3 QUATRE BAILLEURS EN PERSPECTIVE: ACDI, AECID, COOPERATION ALLEMANDE, UE.

- **L'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI)**

La coopération canadienne est le deuxième bailleur bilatéral le plus important en Haïti après USAID. De par ses volumes de financement, elle se place au même rang que les gros bailleurs multilatéraux que sont les Nations Unies, la Banque Interaméricaine de développement et l'Union Européenne.

La politique canadienne d'aide au développement est plutôt ancrée dans une tradition anglo-saxonne ; d'où une valorisation de longue date des acteurs de la société civile et un rôle significatif pour ces derniers dans la mise en œuvre des projets de développement. 35% des flux d'aide Canadienne transitent ainsi par les OSC. Cependant depuis quelques années, l'ACDI en Haïti évolue en phase avec le nouveau paradigme dominant chez les bailleurs de fonds²⁵, à savoir la valorisation de la puissance publique comme l'un des moteurs du développement²⁶. Beaucoup de projets sont « *dirigés vers les structures de l'Etat* », et cette tendance va croissant²⁷. Aussi l'ACDI a-t-elle érigée la gouvernance politique au rang d'axe d'intervention prioritaire, à égalité avec les vecteurs de développement, à savoir l'Education de base, la formation professionnelle, la sécurité alimentaire²⁸, et les interventions dans les domaines sociaux et politiques²⁹.

Les OSC haïtiennes autant que les ONG étrangères peuvent prétendre aux subventions de l'ACDI³⁰.

²⁴ Nissen (entretien 2008), Aide Humanitaire Allemande.

²⁵ Josué (entretien 2008), ACDI.

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

²⁸ Par vecteurs de développement, on entend : l'Education de base, la formation professionnelle, la sécurité alimentaire. (D'après Verret (entretien, 2008), ACDI).

²⁹ Il s'agit des mesures d'apaisement et de réponse à des désastres humanitaires. (D'après Verret (entretien, 2008), ACDI).

³⁰ Verret (entretien, 2008), ACDI.

- **L'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)**

L'implantation de la coopération espagnole en Haïti est récente mais pas pour autant négligeable. Depuis 2005, Haïti a été placé parmi les pays d'intervention prioritaires pour la coopération espagnole, un choix du avant tout à la position géographique stratégique du pays, aux portes de l'hispano-Amérique³¹.

Les projets principaux menés par l'AECID en Haïti sont liés au renforcement institutionnel et à la promotion de l'Etat de droit³², un domaine dans lequel la société civile est peu impliquée. L'un des mots d'ordres de l'AECID est la « *concentration* »³³, concentration sectorielle mais aussi géographique. Si l'AECID conduit des microprojets à l'échelle locale (en incitant par exemple les populations locales à se regrouper pour cultiver des jardins potagers dans le but d'approvisionner les cantines scolaires), le document stratégie pays de l'AECID affirme, qu'en Haïti, à la différence des autres pays, la « *société civile ne fait pas partie des partenaires privilégiés* »³⁴, en raison de la faiblesse du tissu social et de la politisation extrême des OSC.

Dans la pratique, l'AECID travaille « *avec toute la gamme des groupes sociaux existants* »³⁵. Toutefois, si « *les propositions [de projet] émises par les ONG [souvent espagnoles] ont pour effet de renforcer la société civile haïtienne* »³⁶, elles doivent se baser « *sur un projet concret* »³⁷ qui, dans la plupart des cas, ne vise pas au premier lieu au renforcement des OSC, mais y concourt indirectement.

- **La coopération allemande**

La coopération allemande s'engage en Haïti essentiellement à travers ses contributions aux programmes des bailleurs multilatéraux³⁸. Sa présence locale est relativement restreinte, Haïti ne faisant plus partie des bénéficiaires prioritaires de l'aide bilatérale allemande depuis 2005³⁹. Toutefois, l'approche de la coopération allemande vis-à-vis de la société civile haïtienne paraît intéressante dans le cadre de notre analyse. Fondée sur une définition large de la société civile⁴⁰, elle s'inscrit avant tout dans le cadre du développement participatif qui place les bénéficiaires de

³¹ AECID (2007).

³² AECID (2006).

³³ AECID (2007).

³⁴ Cotón (entretien, 2008), AECID.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid.

³⁸ Ambassade d'Allemagne en Haïti (2008), p. 1.

³⁹ C'est dans le cadre du contrat de la coalition formant le gouvernement allemand depuis 2005 et avant tout dû à des raisons de politique intérieure que le nombre des pays partenaires de la coopération allemande est réduite à 60. Haïti devient alors 'victime' de cette décision.

⁴⁰ Il s'agit généralement de l'ensemble de l'engagement des citoyens d'un pays - par exemple dans les clubs, les associations et les diverses formes d'initiatives et de mouvements sociaux. Cela inclut toutes les activités non lucratives et indépendantes des intérêts des partis politiques » BMZ (2009).

l'aide au centre des projets. En Haïti, cette approche se traduit dans l'engagement au niveau local à travers le mécanisme des Projets Exécutés par la Communauté (PEC) qui vise à inciter les populations locales à s'organiser et s'associer autour de leurs besoins et de représenter leur voix face aux institutions de l'Etat. Dans ce cadre, c'est notamment la coopération financière avec une contribution de 8 millions d'euros depuis 2004, qui est au premier plan de l'aide bilatérale allemande en Haïti.

- **La coopération de la commission européenne**

En Haïti comme ailleurs, l'Union européenne place la société civile au cœur de son action en matière de développement. La coopération européenne préfère cependant le terme d'acteurs non étatiques (ANE) : une dénomination large qui englobe l'espace associatif au niveau national, les partenaires sociaux et économiques et le secteur privé. Bruxelles recourt au développement participatif depuis le début des années 1980 mais c'est en 2000 que les accords de Cotonou reconnaissent le rôle central des acteurs non étatiques dans la coopération communautaire.

Au total, selon F. Gosetti, Ambassadeur de la délégation de l'Union européenne en Haïti, environ 15 à 20 millions d'euros sont mis en œuvre par les canaux de la société civile sur 70 millions actuellement en dépenses.

Dans sa politique de coopération, l'Union européenne utilise deux types d'instruments financiers aux objectifs distincts : la programmation quinquennale du Fonds européen de développement (FED), dont le budget est fourni par les contributions des Etats membres, et les lignes thématiques (anciennes lignes budgétaires) de la commission européenne, provenant du budget communautaire⁴¹. En Haïti, 30 à 40% des ressources allouées dans le cadre du FED transitent par les organisations de la société civile (OSC) sans viser explicitement à leur renforcement⁴², tandis que la quasi-totalité des subventions versées au titre des lignes thématique sont destinées aux OSC et visent explicitement au renforcement de ces dernières⁴³.

⁴¹ Union Européenne (2008).

⁴² Gosetti (entretien 2008) UE.

⁴³ La ligne thématique Acteurs non-étatiques et Autorités locales (ANE-AL) est presque intégralement destinée au renforcement des OSC locales. A la ligne ANE-AL déjà mentionnée il faut ajouter les lignes de sécurité alimentaire et de Démocratie et Droits de l'homme qui lancent des appels à propositions annuels en Haïti. Collarino (entretien 2009), UE.

4 COMPARAISON ET PRATIQUES INNOVANTES

4.1 POINTS DE CONVERGENCE

La documentation et le discours institutionnels des agences affirment le rôle central de l'Etat haïtien dans l'action de développement⁴⁴.

De façon générale, on constate des convergences quant aux aspects suivants :

- La coopération avec les acteurs de la société civile haïtienne doit aller de pair avec le renforcement des institutions de l'Etat. C'est ainsi que par la voix de son ambassadeur en Haïti, Bruxelles considère que l'espace institutionnel doit être un référent de la société civile⁴⁵. De façon similaire, l'ACDI estime qu'il faut consolider l'Etat afin que celui-ci soit un interlocuteur crédible de la société civile⁴⁶.
- Certains bailleurs tels que, l'UE, la coopération espagnole et l'ACDI, estiment que l'Etat doit non seulement être informé des actions entreprises conjointement par les donateurs internationaux et les organisations de la société civile haïtienne, mais aussi donner son aval à toute subvention octroyée à une OSC. Les projets menés conjointement par les bailleurs et les OSC sont soumis à l'accord préalable de l'Etat, depuis que le système politique haïtien a les allures d'une démocratie fonctionnelle. L'ACDI et l'Union Européenne accordent à l'Etat un véritable droit de veto dans la décision d'octroi de subvention à une OSC. Le versement de toute subvention à une OSC requiert à présent l'accord préalable de l'Etat haïtien. Témoin, l'accord de décaissement des subventions de l'UE est toujours signé avec l'Etat⁴⁷. Quant aux ressources du FED, elles sont gérées conjointement par l'Etat haïtien et la délégation communautaire à Port-au-Prince.
- Les bailleurs s'engagent à ce que les projets menés en coopération avec la société civile soient conformes au Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP), établi par l'Etat à l'appui des bailleurs. C'est pour cela que dans leurs critères de sélection, tous les bailleurs donnent la priorité à la cohérence du projet subventionné et à sa conformité aux objectifs de développement établis par l'Etat haïtien et les bailleurs eux-mêmes.

⁴⁴ Voir par exemple les stratégies pays : ACDI (2003) ; AECID (2007).

⁴⁵ Gosetti (entretien 2008) UE.

⁴⁶ Verret (entretien, 2008), ACDI

⁴⁷ Gosetti (entretien 2008) UE .

- Tous les bailleurs à l'exception du Canada font remarquer la faiblesse de la société civile haïtienne, mais affirment qu'il existe en Haïti un embryon de système d'organisation des communautés, et aussi incomplet soit-il, « *il faut bien travailler avec* »⁴⁸.

4.2 DIVERGENCES ET PRATIQUES INNOVANTES

Les agences se démarquent les unes des autres par des pratiques innovantes selon les deux champs d'intervention suivants:

1. Renforcer l'Etat comme un interlocuteur prioritaire mais légitime : le droit de supervision accordé à l'Etat et la création d'espaces de concertation.
2. Renforcer une société civile autochtone : la sélection des OSC partenaires et l'appui à l'émergence aux organisations de la société civile locale.

4.2.1 RENFORCER L'ETAT COMME UN INTERLOCUTEUR PRIORITAIRE MAIS LEGITIME

Conscients de l'enjeu de la durabilité de l'aide au développement dans un Etat fragile, les bailleurs étudiés reconnaissent la nécessité de rehausser le statut de l'Etat haïtien en tant qu'acteur du développement. Ainsi, certains bailleurs, tels que la coopération espagnole et canadienne, donnent à l'Etat un droit de regard sur les projets menés par les différents opérateurs, dont la société civile.

La trajectoire de l'ACDI est particulièrement représentative de cette évolution, commune à tous les donateurs. Traditionnellement proche des pratiques anglo-saxonnes, ancienne adepte du « tout société civile » reconvertie au « plus d'Etat », l'ACDI s'emploie à favoriser les interactions entre l'Etat et la société civile.

La commission mixte paritaire, mis sur pied à l'initiative de l'AECID regroupe des représentants des Etats haïtien et espagnol qui sont consulté en amont, lors de l'élaboration de la stratégie pays, à laquelle devront se conformer toutes les OSC candidates aux subventions. Au lieu d'accélérer la création d'espaces de concertations entre autorités publiques et Etat, l'AECID préfère poursuivre et appuyer les initiatives étatiques en la matière. Mettant, elle aussi, l'accent sur le respect de l'Etat l'UE passe par l'obligation de signature de tout accord de subvention à une ONG par les autorités publiques.

⁴⁸ Gosetti (entretien 2008) UE ; Coton (entretien, 2008), AECID. ; Smolikowsky (entretien 2008), Ambassade de France.

L'Etat haïtien co-auteur de la stratégie de développement à laquelle doivent se conformer les OSC : l'exemple des commissions mixtes espagnoles.

Certains bailleurs, tels que la coopération espagnole et canadienne, donnent à l'Etat un droit de regard sur les projets menés par les différents opérateurs, dont la société civile. La commission mixte paritaire, mis sur pied à l'initiative de l'AECID regroupe des représentants des Etats haïtien et espagnol qui sont consulté en amont, lors de l'élaboration de la stratégie pays, à laquelle devront se conformer toutes les OSC candidates aux subventions. Au lieu d'accélérer la création d'espaces de concertations entre autorités publiques et Etat, l'AECID préfère poursuivre et appuyer les initiatives étatiques en la matière. Mettant, elle aussi, l'accent sur le respect de l'Etat l'UE passe par l'obligation de signature de tout accord de subvention à une ONG par les autorités publiques.

Se fondant sur les protestations des pouvoirs publics selon lesquelles « tout passe par la société civile »⁴⁹, l'AECID et l'ACDI ont mis en place des mécanismes originaux conférant à l'Etat haïtien un rôle d'encadrement de la coopération entre bailleurs et OSC. Cette pratique traduit une volonté de conférer aux autorités haïtiennes une responsabilité accrue dans la pratique du développement.

L'Etat haïtien est associé à l'élaboration de la stratégie de la coopération espagnole en Haïti. Ce faisant, l'AECID permet à l'Etat haïtien, dans une certaine mesure, d'orienter l'action des OSC dans un sens qui lui est plus favorable. En vertu du principe de l'appropriation par l'Etat récipiendaire, les projets des OSC respectent, en plus du DSNCRP établi par l'Etat haïtien, le document stratégique pays spécifique à Haïti. Cette « *ligne à suivre* »⁵⁰ est en effet définie par une commission mixte paritaire composée d'émissaires gouvernementaux espagnols et haïtiens.

Le bureau technique de l'AECID à Port-au-Prince est simplement chargé du suivi des projets, et convoque des réunions avec les OSC locales exécutantes tous les deux mois.

Les fonds locaux canadiens : une tentative visant à équilibrer le triptyque Etat-BDF-Société civile.

Si le renforcement de la société civile reste une priorité pour l'ACDI, le rôle de l'Etat comme un interlocuteur légitime des OSC est de plus en plus mis en avant, et ce à travers un mécanisme novateur : plusieurs fonds locaux composés d'experts canadiens et de spécialistes haïtiens représentant des structures gouvernementales sélectionnent, instruisent, financent et assurent le suivi des projets menés par la société civile.

L'ACDI promeut ainsi la participation de l'Etat haïtien aux mécanismes destinés à renforcer la société civile. L'ACDI a mis en œuvre un système, de sélection, d'instruction, de suivi et de

⁴⁹ Adams (entretien 2008), FAES.

⁵⁰ Cotón (entretien, 2008), AECID.

financement des OSC qui associe experts de la coopération canadienne et experts gouvernementaux haïtiens sur une base paritaire.

Les OSC sont ainsi financées et assistées par un centre de gestion des fonds locaux regroupant sept fonds sectoriels (droit et démocratie, santé, éducation, développement économique...). « *Ces fonds viennent en appui à des groupes et des associations haïtiennes de sorte à les aider à structurer leur stratégie, à remplir les mandats qui leurs sont confiés, à bien encadrer la communauté dans laquelle ils interviennent* »⁵¹. Il est important de mentionner que ces fonds voient le jour sur la base d'un accord bilatéral entre l'ACDI et le gouvernement haïtien, qui prend les décisions concernant la mise en œuvre des projets. Dans les différents fonds, le gouvernement haïtien est représenté par des fonctionnaires du ministère de la planification.

Le plus souvent c'est l'ACDI qui émet un appel d'offre et « *sélectionne sur une base compétitive* » dans le cadre de sa programmation directrice⁵². Toutefois, les candidatures spontanées sont possibles pourvu qu'elles répondent aux critères. Le processus de sélection des appels à proposition s'effectue en trois temps.

- Le centre de gestion des fonds locaux, mis en place d'un accord commun entre le gouvernement haïtien et la coopération canadienne gère les appels d'offre.
- Le comité de pilotage, composé d'experts canadiens et haïtiens fait une analyse technique de la faisabilité du projet.
- Sur la base des conclusions du comité de pilotage, une nouvelle instance, le comité de sélection émet des recommandations pour le financement et instruit les projets.

Il est à noter qu'à chaque stade, les représentants de l'Etat, souvent des envoyés des ministères, sont dotés d'un pouvoir décisionnel⁵³.

Les plateformes de concertation canadiennes

L'ACDI essaie de mettre en place des structures de concertation, pour favoriser le dialogue entre bailleurs de fonds, institutions étatiques et société civile. Ces forums se rassemblent au niveau des communes et comprennent des élus locaux, des représentants de la société civile et des structures déconcentrées de l'Etat.

Le partenariat avec des ONG faitières de l'Union européenne

Un des projets de renforcement de la société civile en Haïti promu par l'Union européenne consiste à encourager la société civile à s'organiser en une hiérarchie pyramidale de réseaux d'OSC

⁵¹ Josué (entretien 2008), ACDI.

⁵² Verret (entretien 2008), ACDI.

⁵³ Josué (entretien 2008), ACDI.

qui partiraient de la base jusqu'au sommet. Selon ce projet, la fonction de plaidoyer serait prise en charge par le niveau supérieur tandis que la base effectuerait un travail de proximité. L'UE préconise de mettre à disposition des OSC des unités de projet oeuvrant ainsi au renforcement des capacités des acteurs de la société civile haïtienne.

Par ailleurs l'Union européenne a suscité l'émergence d'un interlocuteur se réclamant d'une identité de vues avec l'espace communautaire, le conseil haïtien des acteurs non étatiques (Conhane)⁵⁴. Le Conhane est une des fédérations d'ONG haïtiennes se voulant un des pôles de la relation trilatérale BDF-Etat-société civile.

La promotion de la décentralisation par l'AECID

L'AECID est un fervent promoteur de la décentralisation en Haïti, et s'engage à aider l'Etat à mettre en pratique les dispositions légales en la matière contenues dans la constitution de 1987, restées pour l'instant lettre morte. Pour justifier son implication dans le transfert de compétences aux collectivités territoriales, Madrid met en avant l'expérience espagnole en termes d'organisation administrative du territoire, présentée comme un « *avantage comparatif* » de l'AECID sur les autres bailleurs. La décentralisation offre un rôle clé pour les acteurs de la société civile dans la mesure où elle permet la participation directe des populations à la gestion des affaires publiques⁵⁵. Elle contribue à rapprocher les communautés locales des structures de pouvoir et constitue ainsi un instrument du dialogue entre l'Etat et la société civile. Dans cet objectif, la coopération espagnole travaille avec les élus locaux⁵⁶.

⁵⁴ Gosetti (entretien 2008) UE.

⁵⁵ Smolikowsky (entretien 2008), Ambassade de France.

⁵⁶ L'Union européenne subventionne également plusieurs projets de décentralisation (Gosetti (entretien 2008) UE.

4.2.2 RENFORCER UNE SOCIÉTÉ CIVILE AUTOCHTONE

4.2.2.1 INNOVATION ET CONSERVATISME DANS LA SÉLECTION DES OSC PARTENAIRES

La priorité donnée au partenariat avec une OSC espagnole pour l'AECID en Haïti

Le *modus operandi* de l'AECID privilégie un partenariat OSC espagnole- OSC haïtienne respectueux de la souveraineté étatique haïtienne. Comme l'affirme Xenia Cotón, Experte en appui technique et financier à l'AECID, « *Il y a des bailleurs qui travaillent directement avec les OSC haïtiennes, mais nous, [la coopération espagnole], on a toujours un intermédiaire, une organisation qui gère les projets* »⁵⁷. Autrement dit, l'AECID travaille exclusivement avec des OSC espagnoles ou internationales qui ont pour partenaire une OSC haïtienne.

La proposition de projet est toujours effectuée par l'OSC internationale partenaire en réponse à un appel d'offre émis par l'AECID. Cette OSC peut aussi bien formuler son propre projet que relayer une initiative formulée par une OSC haïtienne. En théorie, les OSC haïtiennes peuvent prétendre à une subvention à travers le mécanisme des « *convocatorias abiertas permanentes* », des appels d'offres spécialisés pour les petits projets exécutés par des OSC locales. Cependant, d'après les propos de notre interlocutrice en Haïti, ce mode de sélection semble peu utilisé en Haïti, eu égard au manque de structuration de la société civile haïtienne⁵⁸.

OSC allemandes et OSC haïtiennes éligibles aux subventions de la coopération allemande

Les OSC allemandes sont les partenaires traditionnels de la coopération allemande et bénéficient dans de nombreux cas des subventions du Ministère du Développement et de la Coopération Économique (BMZ) pour l'exécution des projets en Haïti⁵⁹.

Les OSC haïtiennes sont également éligibles aux subventions dans le cadre du *Kleinstprojekte-Fonds* (Fonds de « *petits projets* ») qui constitue un volume financier d'un maximum de 8000 euros par projet. Faisant partie du budget du BMZ, ce fonds est géré par l'ambassade d'Allemagne. La sélection des candidats aux subventions provenant de ce fonds est peu formalisée. Le principal critère est que les projets subventionnés doivent directement bénéficier aux segments les plus pauvres de la population. Puis, il doit s'agir d'une mesure relativement autonome et le partenaire

⁵⁷ Cotón (entretien, 2008), AECID.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Pour les critères d'éligibilité et les processus de candidature aux subventions : cf. Note n°1.

au sein de la société civile haïtienne doit pour sa part contribuer au financement du projet. Le financement de « *petits projets* » étant un instrument particulièrement flexible, la confiance personnelle vis-à-vis des organisations subventionnées est essentielle dans l'attribution des fonds et le suivi des projets⁶⁰.

4.2.2.2 L'APPUI A L'EMERGENCE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE LOCALE

L'intervention des bailleurs ne se limite pas à la coopération avec des OSC qui possèdent déjà une certaine capacité d'action ou au travail de médiation entre ces organisations et les autorités de l'Etat. C'est une véritable fabrique de la société civile qui est pratiquée dans de nombreux programmes notamment au niveau local.

Si certains bailleurs valorisent le renforcement de la société civile en soi, en vertu de la conception de la société civile comme un pilier de la démocratie (Union européenne, Canada), d'autres considèrent la montée en puissance de la société civile comme un effet indirect découlant de l'assistance fournie aux OSC pour l'exécution de projets « concrets » (AECID) ou du travail avec les bénéficiaires au niveau des communautés locales comme la coopération allemande dans le cadre de l'approche participative.

L'Union européenne et les fonds au renforcement sui generis des OSC

Depuis 2007, la ligne thématique « Acteurs Non Etatiques et autorités locales » dans le développement remplace les lignes budgétaires « cofinancement des ONG » et « Coopération décentralisée ». Dans le cadre des lignes thématiques, les appels à proposition sont de deux types : « à caractère général, ouvert sur les ONG européennes œuvrant dans le monde entier »⁶¹ ou « des allocations spéciales pour les PED réparties délégation par délégation sur une base locale [visant à] promouvoir les OSC locales »⁶². En Haïti, la commission européenne dispose de 7 millions d'Euros cumulés dans un seul appel à propositions, affectées au titre du renforcement des OSC sui generis. Au terme de l'appel d'offre précédent, en Haïti sur un total de vingt-sept ONG candidates, sept ont été retenues⁶³. Ces OSC sont en charge de différents types de projets, de l'éducation à la santé en passant par l'agriculture, la construction d'infrastructures ou la sécurité alimentaire.

En plus des lignes thématiques, le dixième FED (2009-2013) prévoit un programme de soutien aux Acteurs non étatiques locaux de 8.8 millions d'euros, encore en voie de définition mais qui

⁶⁰ Dunker (entretien 2008), Ambassade d'Allemagne.

⁶¹ Gosetti (entretien 2008) UE.

⁶² Ibid.

⁶³ Ibid.

s'adressera probablement aux ANE de niveau communal dans les départements haïtiens du Centre, du Nord et du Nord-est⁶⁴.

Les opérations de renforcement des Organisations communautaires de base orchestrées par l'ACDI

Dans son entreprise de renforcement et d'implication de la société civile, l'ACDI essaie de concilier souci de représentativité et souci d'efficacité. Lors du choix de ses partenaires de la société civile, la nature même de l'OSC n'est pas un critère. L'ACDI sélectionne le partenaire qui pourra atteindre les objectifs de la coopération canadienne. Toutes les organisations de la société civile ne se valent pas, aussi bien en termes de niveau de compétences que de moyens. Pourtant l'impératif de représentativité pousse la coopération canadienne à élargir de plus en plus le spectre des partenaires de la société civile en travaillant au plus près des communautés avec les organisations communautaires de base (OCB). Mais ces OCB ont besoin d'être formées. En guise d'intermédiaire entre les OCB et le centre de gestion des fonds (organe mixte canado-haïtien chargé du suivi et de l'instruction des projets), l'ACDI « *va recommander des opérateurs de services - firmes ou ONG reconnues pour leurs pratiques de gestion* »⁶⁵. Ces opérateurs vont rendre compte des financements mais en même temps « *[leur assistance] permet aux communautés de base de se renforcer pour ensuite avoir un accès direct à la gestion des fonds* »⁶⁶.

Le refus de toute entreprise de fabrication de la société civile de l'extérieur exprimé par l'AECID

La coopération espagnole soutient ne pas contribuer à fabriquer la société civile de l'extérieur. C'est pour cela qu'aucun regroupement d'ONG n'a vu le jour sous la houlette de l'AECID. Selon les dires de ses représentants, la coopération espagnole « ne fait qu'appuyer » les instances établies par la puissance publique haïtienne, aussi imparfaites soient-elles⁶⁷. Par exemple, à la suite des désastres naturels qui ont ravagé le pays à l'été 2008, l'AECID a travaillé avec les comités départementaux de la protection civile, un regroupement de volontaires de la société civile initié par l'Etat pour répondre aux situations d'urgence.

⁶⁴ Collarino (entretien 2009), UE.

⁶⁵ Josué (entretien 2008), ACDI.

⁶⁶ Josué (entretien 2008), ACDI.

⁶⁷ Coton (entretien, 2008), AECID.

L'approche promue par la coopération allemande: l'incitation à l'organisation d'une société civile locale comme effet secondaire du développement participatif

L'importance de la société civile haïtienne dans la coopération allemande s'exprime notamment dans le cadre du développement participatif à l'échelle locale. En Haïti, cette approche est appliquée dans le « Programme de promotion de la lutte contre la pauvreté et du développement local » dans la région de Hinche. Ce programme est basé sur un accord entre la République d'Haïti et la République Fédérale d'Allemagne, signé le 5 décembre 2005, qui a débloqué une contribution de 8 millions d'euros de la coopération financière allemande.

Du côté allemand, le programme est mené conjointement par la Banque allemande de développement (KfW) et le Service Allemand de Développement (DED). Dans la mise en œuvre du projet, la coopération allemande recourt au Fonds d'Assistance Economique et Sociale (FAES), organisation qui dépend du Ministère haïtien de l'économie et des finances, mais qui est gérée de manière autonome par un conseil d'administration comprenant son directeur général, cinq représentants de la société civile ainsi que trois membres du gouvernement⁶⁸.

PLCPDL- PROGRAMME DE PROMOTION DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Objet du Programme

L'objectif global du Programme est de promouvoir la bonne gouvernance et de contribuer à améliorer la situation sociale et économique de la population pauvre dans la région de Hinche, en mettant en œuvre des projets d'infrastructure réalisés conjointement par la population et les autorités locales.

Les objectifs spécifiques du Programme sont de : (I) permettre aux communes et aux groupes cibles de réaliser des projets sous leur propre responsabilité, afin qu'ils deviennent les acteurs principaux du développement local et renforcent les capacités de leurs ressources humaines, (II) augmenter les capacités administratives des structures locales et (III) promouvoir l'application de principes comme la participation des groupes cibles, l'égalité des sexes et la responsabilité des autorités locales en ce qui concerne l'établissement et la mise en œuvre de plans d'investissement et de projets, pour contribuer à améliorer la situation sociale et économique de la population pauvre dans la région de Hinche.

Source: FAES (2009).

Le fonctionnement du programme repose essentiellement sur le mécanisme des Projets exécutés par la communauté (PEC) dans le cadre desquels la population locale est le premier partenaire du bailleur, et cela dans toutes les phases du projet. La planification des projets s'effectue à travers des plans de développement local en étroite concertation entre bailleur, autorité politique locale et population concernée. Des comités de projets sont formés afin d'assurer le suivi participatif des

⁶⁸ L'organisation a été créée en 1990 par décret présidentiel, mais ne prend ses fonctions qu'en 1995. Créée à l'appui de la Banque Mondiale et la Banque Interaméricaine de développement, elle joue un rôle fondamental dans l'exécution des programmes de nombreux bailleurs Haïti. (FAES (2009))

projets et dans l'objectif d'éviter la création d'institutions parallèles ou « *artificielles* » vis-à-vis des bénéficiaires.

Le lien entre bailleurs, autorités politiques locales et population est assuré par des « *animateurs ou professionnels sociaux* »⁶⁹. Ces « *sociologues sans chaussures* »⁷⁰ sont issus de la communauté locale et élus par une assemblée des habitants bénéficiaires qui dirigent le processus d'exécution des projets. L'intérêt d'un tel mécanisme est que ces responsables engagent leur responsabilité devant la communauté, ce qui permet de garantir une gestion responsable du pouvoir de décision qui leur est accordé⁷¹. C'est à cette fin que les communautés bénéficiaires se voient par ailleurs obligées de participer au financement des projets, et si ce n'est que par une somme symbolique⁷².

Si la société civile est au centre de l'attention, il ne s'agit pas nécessairement d'une coopération avec des OSC formelles et préexistantes. L'approche vise plutôt à inciter la population locale à s'organiser autour de ses besoins, l'objectif principal étant d'assurer l'appropriation durable des projets au sein des communautés bénéficiaires.

Cette approche participative suppose une certaine flexibilité de la part du bailleur, car les besoins de la population locale et les structures d'organisation créées afin d'y répondre ne peuvent être prédéfinis de l'extérieur⁷³. On peut alors distinguer deux dimensions du renforcement des capacités de la population locale: D'une part, il s'agit de renforcer les capacités matérielles pour faciliter la formation des associations de citoyens. D'autre part, ce travail s'inscrit dans une logique de responsabilisation qui vise à minimiser les risques de corruption, car les exécutants doivent rendre des comptes devant la communauté, et à assurer le fonctionnement véritablement participatif de la gestion des projets à l'échelle communautaire. Cette combinaison d'éléments, que l'on pourrait qualifier d'une combinaison entre *hardware* (renforcement des capacités matérielles) et *software* (responsabilisation à l'approche participative) est indispensable en vue de l'objectif d'établir de manière durable une gouvernance participative à l'échelle locale⁷⁴.

⁶⁹ Tittmann (entretien, 2008), KfW.

⁷⁰ Ces sociologues sans chaussures sont des membres de la communauté, ayant seulement suivi un enseignement scolaire primaire et secondaire mais respectés pour leur compétence. (Rodriguez (entretien 2008), KfW.

⁷¹ Rodriguez (entretien 2008), KfW.

⁷² Tittmann (entretien, 2008), KfW ;

⁷³ Tittmann (entretien, 2008), KfW.

⁷⁴ Rodriguez (entretien 2008), KfW.

4.2.2.3 TABLEAU DE SYNTHÈSE: LA POSITION DES BAILLEURS DE FONDS SUR LE RENFORCEMENT D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE AUTOCHTONE.

	ACDI	Coopération allemande	UE	AECID
Mode opératoire des BDF	Renforcement de capacités des organisations communautaires de base par le biais d'un opérateur tiers (entreprises ou ONG internationales)	Incitation des communautés locales à s'organiser (mécanisme de projets exécutés par la communauté)	Lignes budgétaires « ANE-AL » ; « droit et démocratie »	-Assistance technique -Suivi et accompagnement de projets
Objectifs du renforcement	-Réalisation « la plus efficace » des projets - Donner aux OCB les moyens de s'affirmer auprès des bailleurs -Conviction qu'une société civile forte est une condition sine qua none à la démocratie	-Réalisation « plus efficace » des projets -Appui à la structuration de la société civile respectueuse des spécificités locales	-Réalisation plus efficace -Renforcement sui-generis des OSC -Promotion des valeurs des droits de l'homme et de la démocratie	-Pas de renforcement sui-generis

4. CONCLUSION

Au terme de cette analyse, il ressort une volonté de plus en plus marquée chez les bailleurs de fonds de travailler avec l'Etat haïtien. L'appui aux institutions d'un Etat qui demeure fragile apparaît désormais comme le paradigme dominant de l'aide internationale en Haïti. Pour autant, l'Etat est loin d'éclipser la société civile dans les pratiques des bailleurs. Tous les bailleurs analysés s'accordent sur le fait que le renforcement de l'Etat ne va pas sans le renforcement de la société civile. Tous reconnaissent, de manière générale, le rôle incontournable de la société civile dans un pays où l'Etat n'a pas accès à toutes les fractions du territoire ni de la société.

Ainsi, c'est essentiellement pour deux raisons que la société civile est mobilisée. D'une part, les bailleurs de fonds attribuent aux OSC une bonne connaissance du terrain. D'autre part, ils supposent une certaine proximité des acteurs de la société civile avec la population locale. Si tous les bailleurs reconnaissent l'importance de la société civile dans leur discours officiel, les pratiques montrent tout de même des approches divergentes.

Mais l'intervention des bailleurs ne se limite pas à la coopération avec des OSC « préexistantes » ou au travail de médiation entre ces organisations et les autorités de l'Etat. C'est une véritable fabrique de la société civile qui est pratiquée notamment dans le cadre de l'approche participative par la Coopération allemande et la Coopération canadienne. Si cette approche donne à la société civile une place centrale dans le processus de développement, il s'agit rarement d'une coopération avec des organisations formelles, telles que les OSC possédant déjà d'un siège social. L'objectif est plutôt d'inciter la population locale à s'organiser autour de ses besoins. Cette approche a ses limites, d'autant plus qu'elle est surtout appliquée à l'échelle locale. Néanmoins, elle a le mérite de faciliter la création d'une société civile remplissant une véritable fonction d'intermédiaire entre la population et les institutions de l'Etat.

Du discours des quatre bailleurs analysés se dégage une perception de la société civile comme un acteur complémentaire à l'Etat. Sans pour autant négliger la coopération directe avec les OSC, on observe avant tout une volonté de faire de l'Etat un interlocuteur légitime et crédible de la société civile.

5. BIBLIOGRAPHIE

- ACDI (2003), *Haïti - Cadre de Programmation Pays (CPP)*, Direction Haïti, Cuba, République dominicaine, 12 Septembre 2003.
- AECID (2005), Plan Director de la Cooperación Española 2005-2008, disponible sur http://www.uca.es/web/internacional/pci/plan_dir (consulté le 14 janvier 2008).
- AECID (2007), *Documento Estratégico de País : Haïti*.
- AECID (2006), ACTA DE LA I REUNIÓN DE LA COMISIÓN MIXTA HISPANO-HAITIANA DE COOPERACIÓN, 2006.
- AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE EN HAÏTI (2008) *Histoire du cadre d'action de la Coopération allemande en Haïti*, Handreichung der Botschaft, Port-au-Prince, décembre 2008.
- BERNECKER, Walther L. (1996), *Kleine Geschichte Haitis*, Frankfurt am Main: Edition Suhrkamp.
- BMZ (2003), *Partizipation in der Entwicklungszusammenarbeit*, Stellungnahme des Wissenschaftlichen Beirats beim BMZ, BMZ Spezial 075, Bonn : BMZ, April 2003, disponible sur <http://www.bmz.de/de/service/infothek/fach/spezial/spezial075pdf.pdf> (consulté le 05/01/2008).
- BMZ (2007a), *Entwicklungsorientierte Transformation bei fragiler Staatlichkeit und schlechter Regierungsführung*, BMZ Konzepte 149, Bonn : BMZ, März 2007, disponible sur <http://www.bmz.de/de/service/infothek/fach/konzepte/konzept149.pdf> (consulté le 05/01/2008).
- BMZ (2007b), *Directives en matière de promotion de projets d'importance pour le développement réalisés dans les pays en voie de développement par des promoteurs privés allemands*, Octobre 2007, disponible sur <http://www.paritaet.org/bengo/5/5200af.doc> (consulté le 05/01/2008).
- BMZ (2009), *Zivilgesellschaft*, disponible sur <http://www.bmz.de/de/service/glossar/zivilgesellschaft.html> (consulté le 06/01/2009).
- COLLARINO Vincenzo (2009), Délégation de la commission européenne en Haïti, échange de courriel en date du 15 janvier 2009
- DANIDA (2008), *Issues paper on Donor strategies for support of Civil Society and related administrative modalities. Country Paper : Canada*, Version 21.12.07.
- ECOSOC [United Nations] (2007), *Report of the Economic and Social Council Ad Hoc Advisory Group on Haiti*, E 2007/78.
- FONDS D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (FAES) (2009), Programme de Promotion de Lutte contre la Pauvreté et du Développement local, http://www.faeshaiti.org/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=41&Itemid=52
- HODSGON, Jim (2006), « Dissonant Voices: Northern NGO and Haitian Partner Perspectives on

- the Future of Haiti », In : SHAMSIE, Yasmine & THOMSON, Andrew S. (eds.), *Haiti: Hope for a Fragile State*, Waterloo, ON: Wilfred Laurier University Press.
- HOWELL, Jude (1999), *Manufacturing Civil Society From the Outside: Some Dilemmas and Challenges*, Paper presented at EADI Conference, September 1999.
- JEAN, Gracien (2002), *Sociétés civiles en mouvements*, Port-au-Prince.
- MAINA, W. (1998), « Kenya: The State, Donors and the Politics of Democratisation », In : ROOY, A. van, (ed.), *Civil Society and the Aid Industry*, London : Earthscan, pp. 134-167.
- MOISE, Claude (2004), « Un nouveau contrat social », In : Helvetas, *Société civile et Etat*, Dossier no 176, juin 2004.
- NISSEN, Astrid (2004), *Haiti nach Aristide: Die Konturen der Krise*. Brennpunkt Lateinamerika Nr. 04-04, Institut für Iberoamerika-Kunde:Hamburg.
- OCDE (2007), *Principes pour l'engagement international dans les états fragiles*, Avril 2007, disponible sur www.oecd.org/dataoecd/61/44/38368761.pdf (consulté le 05/01/2008).
- OCDE (2008), *Prestation de services dans les situations de fragilité. Principaux concepts, constats et enseignements*, OCDE: 2008, disponible sur www.oecd.org/dataoecd/47/30/41942633.pdf (consulté le 05/01/2008).
- OVERSEAS DEVELOPMENT INSTITUTE [ODI] (2005), *Harmonisation and Alignment in Fragile States*. London, UK : Senior Forum on Development Effectiveness in Fragile States disponible sur www.oecd.org/dataoecd/20/56/34084353.pdf
http://www.oecd.org/document/36/0,2340,en_2649_33693550_34041636_1_1_1_1,00.html (-consulté le 12/01/2009).
- PUTZEL, James (2004), *The Politics of Participation: Civil Society, the State and Development Assistance*. Crisis States Development Research Centre, LSE.
- ROMBOUTS, H. (2006), *Civil Society Participation in Fragile States: Critical Thoughts on the New Development Paradigm and its Implications*. Discussion Paper 2006.06, IOB, Antwerp.
- SAINT-CYR, Guy-Robert (2005), *La société civile haïtienne : état des lieux*, Alter Presse le 21 novembre 2005, disponible sur http://www.alterpresse.org/imprimer.php?id_article=3618 (consulté le 12/01/2009)
- SYLVESTRE, Nelson (2007), *Cartographie des Organisations de la Société Civile en Haïti*. Banque Interaméricaine de Développement : Port-au-Prince.
- TROUILLOT, Michel-Rolph (1990), *Haiti: State against Nation. The Origins and Legacy of Duvalierism*, New York: Monthly Review Press.
- UNION EUROPÉENNE (2008), *Points clés des relations entre l'UE et Haïti*, http://ec.europa.eu/development/geographical/regionscountries/countries/country_profile.cfm?cid=HT&type=short&lng=fr&CFID=2422026&CFTOKEN=19180196&jsessionid=243096b8a7c571e21616

6 ANNEXE

6.1 COMPTE RENDU CHRONOLOGIQUE DES ENTRETIENS EN HAÏTI

Entretiens téléphoniques avant la mission :

Louis Verret

Responsable de la Coopération canadienne en Haïti
ACDI, Canada

Michael Kaasch

Directeur de l'ONG Haiti Care e.V., Berlin

Entretiens en Haïti :

04/12/08

Geneviève Javaloyes (Directrice) et Estelle Mercier

Agence de l'AFD en Haïti
(Entretien informel à titre d'introduction/d'information sur l'aide au développement en Haïti)

Sarah Matthieussent Romain

Coordonnateur des Opérations
Banque Interaméricaine de Développement (BID)

Xenia Cotón

Experte en Appui Technique et Financier
AECID (Coopération espagnole)

05/12/08

Bernard Smolikowsky (suite)

Attaché de Coopération Chargé du Développement
Ambassade de France en Haïti

Sr. René Rodriguez

Consultant de la KfW
Projets de lutte contre la pauvreté et de développement local
à Hinche, Département du Centre

Mission de la ville Strasbourg chargée de la coopération décentralisée avec la commune de Jacmel, Département du Sud-Est (Haïti)

08/12/08

Bernard Smolikowsky

Attaché de Coopération Chargé du Développement
Ambassade de France en Haïti

Andreas Dunker

Premier Secrétaire, Chargé de la coopération économique du BMZ
Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne

09/12/08

Fils-Aimé Jempsy

Spécialiste National FOMIN

Chargé de la coopération avec les organisations de la société civile (OSC)

BID

Astrid Nissen

Représentante d bureau local de l'Aide Humanitaire Allemagne

(Anciennement chercheuse et spécialiste d'Haïti à l'Institut Ibéro-Américain de Berlin)

Francesco Gosseti

Représentant de l'Union Européenne en Haïti

Joseph Marc Josué

Agent de programme

ACDI/Ambassade du Canada

10/12/08

Harry Adam

Directeur du Fonds National d'Assistance Economique d'Haïti (FAES)

(Organisation créée notamment à l'initiative de la BID et la Banque Mondiale afin d'améliorer l'efficacité de l'aide internationale en Haïti)

Ledu Annacacis

Chef de projets dans le secteur de l'eau potable

GRET Haïti

Edouard Paultre

Coordonnateur national

Conseil National Haïtien des Acteurs Non Etatiques (CONHANE)

et

Pierre Festile

Coordonnateur national du Réseau National Haïtien pour la Souveraineté Alimentaire (REHASSA)